## Politique Vie Privée Redevance stationnement

## 1. Objet

La présente politique vie privée est établie par l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert, dont le siège social est sis 2, avenue Paul Hymans à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, inscrite à la BCE sous le numéro: BE 0207.389.859.

Cette politique s'inscrit dans notre souhait d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (ci-après dénommée la « loi sur la protection de la vie privée ») et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après dénommé le « règlement général sur la protection des données »). Si vous souhaitez réagir à l'une des pratiques décrites ci-après, n'hésitez pas à consulter le point 11 : Comment nous contacter ?

2. Quelles sont les catégories de données à caractère personnel que nous traitons et comment les obtenons-nous ?

Dans le cadre du suivi de cette redevance, nos services traitent vos données d'identification personnelles (nom, prénom, adresse, adresse courriel) ainsi que vos données d'identification émises par les services publics (n° de plaque d'immatriculation et n° de registre national). Vos données d'identification émises par les services publics (n° de plaque d'immatriculation de votre véhicule) sont collectées par un véhicule équipé d'un système de scanning et, une fois traitées par nos agents de contrôle assermentés, elles sont susceptibles d'émaner du Registre national et/ou de la Direction pour l'Immatriculation des Véhicules.

3. Pour quelles finalités collectons-nous vos données ?

Nous collectons et traitons vos données à caractère personnel afin de respecter et d'appliquer le règlement communal du 24/04/2023, tel que modifié, relatif aux redevances concernant le stationnement des véhicules à moteur sur la voie publique.

4. Base légale applicable au traitement

La collecte des données effectuée par un véhicule équipé d'un système de scanning respecte l'article 7/1 de la loi du 21/03/2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance mobile. Dans le cadre de ses missions d'intérêt public, l'administration communale traite certaines données personnelles des citoyens. C'est sur cette base légale que vos données seront traitées.

5. Combien de temps gardons-nous vos données à caractère personnel ?

Nous ne conservons vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux finalités poursuivies et en accord avec les exigences légales et réglementaires. Vos données sont conservées selon une durée définie par le traitement, à savoir 10 ans à partir de la date d'envoi de votre redevance. Au terme de la période de conservation, vos données personnelles sont entièrement anonymisées.

6. Vos droits au regard du RGPD

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données (GDPR) vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement et le droit d'opposition. Dans aucun cas vos données ne font l'objet d'un traitement purement automatisé.

7. Comment exercer vos droits?

Vous pouvez exercer vos droits moyennant une demande par courrier postal adressée au Délégué à la Protection des données (DPO) – dpo@woluwe1200.be – Hôtel communal, 2, avenue Paul Hymans, 1200 – Woluwe-Saint-Lambert, en justifiant votre identité (en joignant une copie de votre carte d'identité/passeport).

8. Transfert à des destinataires

Seules les personnes habilitées de l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert ainsi que ses sous-traitants pourront accéder à vos données à des fins strictement réservées à leur mission. En cas de non-paiement de la redevance dans les délais prescrits, vos données personnelles seront transmises auprès d'un tiers mandaté afin d'obtenir le recouvrement des sommes dues.

Sécurité des données

Afin de garantir aux données recueillies un niveau de sécurité optimum, nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées (conservation des données papiers sécurisée, technologie de cryptage et mesures de sécurité afin de protéger et d'éviter la perte, l'usage abusif ou l'altération des informations collectées et enregistrées sur nos serveurs). Nous tenons compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour vos droits et libertés.

10. Réclamation et plainte

Si vous souhaitez réagir à l'une des pratiques décrites dans la présente politique, nous vous invitons à nous contacter directement afin de voir comment nous pouvons vous aider. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données par courriel à contact@apd-gba.be ou par courrier à l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 - 1000 Bruxelles ou en appelant le +32 2 274 48 00 ou +32 2 274 48 35. Vous pouvez également introduire une plainte auprès du tribunal de première instance de votre domicile.

Pour de plus amples informations sur les plaintes et voies de recours possibles, nous vous invitons à consulter les informations disponibles sur le site de l'Autorité de protection des données : https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact.

11. Comment nous contacter?

Pour tous renseignements sur la présente Politique, vous pouvez nous contacter par courriel à <u>controle-parking@woluwe1200.be</u> ou par courrier à la division du stationnement de l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert, 2, avenue Paul Hymans – 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

12. Modification

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les dispositions de la présente politique.

13. Droit applicable et juridiction compétente

La présente politique est régie par le droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente politique sera soumis au droit belge et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

La présente version de la politique entre en vigueur et a été mise à jour en date du 20 décembre 2022.